

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 04/11/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/11/2024

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2024-073

Le 12 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (3) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

CHAMPAGNY : M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (2) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
M. Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : domaine skiable : tarifs publics des remontées mécaniques pour l'été 2025 et l'hiver 2025-2026.

M. le Président :

Rappelle que, conformément aux termes de la convention de service public de 1987 en cours, les tarifs des remontées mécaniques sont votés chaque année et qu'ils font l'objet d'une concertation au SIGP.

Vu la circulaire préfectorale du 05 juillet 2022 notifiée par M. le Préfet de la Savoie le 11 juillet 2022,

Considérant les différents échanges qui se sont tenus cette année,

Considérant la proposition tarifaire pour l'été 2025 et l'hiver 2025-2026, présentée par le délégataire au cours du préambule de la présente séance plénière, et les échanges avec les élus,

Propose à l'assemblée d'étudier, de débattre et de délibérer sur les tarifs publics des remontées mécaniques pour la saison estivale 2025 et hivernale 2025-2026, tels que présentés.

Rappelle qu'il reste à recevoir de la SAP les nouvelles propositions tarifaires corrigées pour l'été 2025, telles qu'évoquées au cours des échanges tenus lors du préambule.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'approuver les tarifs publics des remontées mécaniques de l'hiver 2025-2026.

Accepte que la SAP, si elle le souhaite, applique à ses clients des remises commerciales sur les tarifs publics, en fonction des volumes de vente effectués.

Note que le tableau des tarifs publics des remontées mécaniques votés est ci-annexé à la présente délibération.

Décide que les tarifs de l'été 2025 et les dates d'ouverture des stations feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Charge le président de notifier la présente délibération à la SAP, à l'OTGP et aux communes membres.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route de Val de Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).



Proposition tarifaire HIVER 2025-2026 - novembre 2024

AR CONTROLE ET LEGALITE : en date du 20/11/2024

DE 2015 - 2016 A 2018 - 2019, à partir de 2 adultes + 2 enfants (de 6 à 17 ans), chaque membre de la famille paie le prix enfant DEPUIS 2019-2020, chaque membre d'une famille à partir de 2 adultes et 2 jeunes (de 6 à 17 ans) bénéficie d'une remise sur le le prix de sa catégorie d'âge individuelle Depuis 2016-2017, gratuité pour les enfants jusqu'à 5 ans, catégorie enfant de 5 à 12 ans inclus, catégorie sénior de 65 à 74 ans inclus et offres duo et tribu pour les forfaits 6 jours consécutifs et +

LA PLAGNE (avec une journée Paradiski offerte pendant la validité du titre pour les forfaits 3 à 15 jours consécutifs en 2016-2017 et 2018-2019)

Table with columns: Durée, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, ENFANT / SENIOR 2025-2026 (Tarif, % Remise), ACTE (Délib 2024-073), %

*** en vente jusqu'au 24/12/2025

1073-DE

LA PLAGNE FAMILLE

Durée	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	Tarif		Tarif		Tarif		Tarif	
6 Jours	848.00 €	BASE 2 AD + 2 ENF 5-12 ANS	860.00 €	856.00 €	874.00 €		874.00 €	
7 Jours	984.00 €		1 000.00 €	1 018.00 €	1 040.00 €		1 040.00 €	
8 Jours	1 116.00 €		1 136.00 €	1 180.00 €	1 206.00 €		1 206.00 €	
10 Jours	1 788.00 €		1 824.00 €	1 990.00 €	1 990.00 €		1 990.00 €	

FORMULE MODIFIEE DEPUIS 2019-2020
 PRIX PACK 2022-2023 Depuis 2023-2024
 en duo : -5 €/personne SUPP
 en tribu : -10 €/personne
 en famille : -20 €/personne -25 €/personne

remises individuelles
 accordées sur prix ci-dessus
 valides de 6 à 8 jours

VILLAGES/ SECTEURS

Durée	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026		ENFANT / SENIOR 2025-2026	
	Tarif		Tarif		Tarif		Tarif		Tarif		Tarif		Tarif		Tarif		Tarif		Tarif	% Remise
1 jour VILLAGE	39.00 €		40.00 €		43.00 €		44.00 €		45.00 €		47.00 €		50.00 €		54.00 €		56.00 €		45.00 €	20%
Pass park 1 j																			tarif unique	
1 jour COOLSKI	30.00 €		30.00 €		30.00 €		32.00 €		32.00 €		33.00 €		35.00 €		37.00 €		38.00 €		tarif unique	
1 jour stade																			tarif unique	
1 jour R50 saison piéton																			tarif unique	
Produit dormant accès au domaine skiable (2 passages / jours) limité aux seules remontées mécaniques nécessaires pour accéder à son lieu de travail																			tarif unique	

Employés restaurants altitude* (R50 saison piéton)
 * Produit dormant accès au domaine skiable (2 passages / jours) limité aux seules remontées mécaniques nécessaires pour accéder à son lieu de travail

Delib 2024-073
 Delib 2024-073
 Delib 2024-073

Delib 2024-073
 Delib 2024-073
 Delib 2024-073
 Delib 2024-073

PIETON (Adulte) :

Durée	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	ENFANT / SENIOR 2025-2026	
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif	% remise
Vendredi Express Aller retour	14.00 €	14.00 €	14.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €	16.00 €	16.00 €	13.00 €	
Vendredi Express Aller simple	8.00 €	8.00 €	8.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	9.00 €	8.00 €	
Week-end Aller retour	13.00 €	13.00 €	13.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €	16.00 €	16.00 €	8.00 €	
Week-end Live 3000* 1 journée	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	30.00 €	31.00 €	32.00 €	26.00 €	
Week-end Altitude Aller simple	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	7.00 €	
Week-end Village Aller Simple	6.50 €	6.50 €	6.50 €	6.50 €	6.50 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	7.00 €	
Week-end Aller simple	3.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €	libre	libre	libre	libre	libre	7.00 €	
Week-end Les Cochons Aller Simple	3.00 €	3.00 €	3.00 €	3.00 €	libre	libre	libre	libre	libre	7.00 €	
Week-end Accès piéton au Live 3000 possible uniquement avec le forfait Live 3000											
Week-end La Plagne / Live 3000 inclus	38.00 €	38.00 €	38.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	60.00 €	62.00 €	64.00 €	52.00 €	
Week-end saison					190.00 €	195.00 €	205.00 €	215.00 €	222.00 €	178.00 €	
Week-end Live de promotion boisson offerte avec la journée Live 3000											

* Tarif de promotion boisson offerte avec la journée Live 3000

PROFESSIONNELS SOUS CONVENTION

Saison Paradiski

Moniteurs (BE, stagiaires)

Selon convention (110 €)

Moniteurs et stagiaires (renforts) jusqu'à 6 semaines

Selon Convention (gratuit)

Partenaires et organisations dans le cadre de leurs missions

	La Plagne	Paradiski
Missions professionnelles sur le domaine : ONF, PNV, Prestataires et institutionnels	Gratuité à la journée sur présentation cadre de mission	Paradiski
PCHM	Accès Gratuit et permanent dans le cadre de leurs missions urgentes, de secours et de sécurité	
Sportifs sous contrat OT ou SICP	Gratuité associée à la convention d'image et de sponsoring OTGP ou SICP	
OTGP	Gratuité suivant convention pour les besoins d'événements particuliers et promotionnels	

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE
 1355 Route des Les Biévagnes
 73410 LA PLAGNE-PARENTAISE